CHARTE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À L'ESEPAC

Pour un usage réfléchi et responsable

Mise à jour : Juillet 2025

Pourquoi une charte ?

Depuis sa diffusion publique en novembre 2022, ChatGPT, et par extension les Large Langage Models (LLM) ont profondément modifié l'accès au savoir et à la connaissance. Il est désormais à la portée de tout le monde de faire générer un contenu pouvant donner l'illusion de l'expertise dans un domaine. Ceci vient questionner la production de travaux par les étudiants ainsi que leur évaluation.
La maîtrise des LLM a de grandes chances de devenir une compétence professionnelle recherchée. Correctement utilisée, l'Intelligence Artificielle (IA) peut être un précieux assistant.

Ce document a pour objectif de poser un cadre d'utilisation des outils d'IA à l'ESEPAC. Compte tenu des évolutions extrêmement rapides dans ce domaine, il sera certainement amené à évoluer.

Chaque personne est responsable des travaux académiques qu'elle présente et donc de l'usage fait de l'IA dans ceux-ci. Vous trouverez ci-après les exemples d'utilisation permis et proscrits à l'ESEPAC.

SOMMAIRE

Usages permis de l'IA..... p 2

Usages proscrits de l'IA..... p 2

Conditions d'utilisation..... p 2

Usage critique de l'IA..... p 5

Confidentialité des informations ..... p 5

Impact environnemental lié à l'usage de l'IA ..... p 5

Bibliographie et promptographie..... p 5

USAGES PERMIS

L'usage de l'IA est autorisé dans un **objectif d'apprentissage**. Il permet **d'accéder à des outils et informations difficilement accessibles** par manque de temps et qui permettent d'ouvrir son champ de vision. Les informations ainsi récoltées doivent être vérifiées. Elles doivent aussi donner lieu à des **réflexions, analyses et créations plus poussées, précises, circonstanciées et argumentées**. Le rendu doit être conforme aux règles académiques, rester le **fruit d'une réflexion humaine** et **refléter la compréhension** des concepts propres au niveau d'études concerné.

Vous pouvez utiliser l'intelligence artificielle :

- Pour **améliorer votre rédaction et vos traductions**.
- Pour **rechercher des informations** que ne trouvent pas les moteurs de recherche.
- Pour vous aider dans **l'apprentissage** et la **compréhension** de notions.

USAGES PROSCRITS

Il est interdit de **présenter la production d'une IA** (texte, image, code, musique…) **comme étant la sienne**. Ce faisant :

- Vous vous **appropriez le travail d'autrui**. Même si l'IA crée quelque chose de « nouveau », elle utilise des **ressources** provenant d'auteurs que vous devez **reconnaître et citer**. Toute aide extérieure à un travail personnel doit être clairement indiquée avec des références aux sources utilisées.
- En laissant l'outil informatique faire un travail qui vous revient, vous risquez de tomber dans la **paresse intellectuelle**. Cela vous prive aussi d'une opportunité d'apprendre et de progresser.
- L'enseignant ne peut pas évaluer correctement vos connaissances et compétences si le travail ne vient pas de vous. **Faire paraphraser par l'IA des textes écrits par d'autres, relève du plagiat.** Pour rappel, le **plagiat est un délit** passible de sanctions.

L'évaluateur qui **suspecte une fraude** peut recourir aux **détecteurs d'IA**. Il peut demander **d'expliquer** comment certaines parties d'un travail ont vu le jour, organiser une **épreuve complémentaire** de vérification, un **examen oral**…

Votre référent pédagogique est là pour répondre à toute question sur l'utilisation de l'IA.

CONDITIONS D'UTILISATION

L'usage de l'IA est permis à condition **d'inclure impérativement :**

- **Une Promptographie (uniquement pour les travaux écrit)**

Une promptographie est un ensemble de liens vers les conversations que vous avez eues avec l'IA vous ayant aidé dans la rédaction de votre contenu. Elle constitue la **liste des prompts** (instructions ou requêtes) qui ont été soumis à une intelligence artificielle pour générer du contenu, comme des textes, des images ou des réponses.

Tout comme une bibliographie répertorie les sources d'information consultées pour un travail académique, une promptographie documente les prompts spécifiques utilisés, permettant ainsi de comprendre et de reproduire le processus de génération de contenu par l'IA. Cette pratique garantit **la transparence et la traçabilité** dans l'utilisation des outils d'intelligence artificielle.

Charge à vous de mettre **à disposition de votre lecteur / évaluateur** en toute transparence les prompts que vous avez utilisés. La **qualité des prompts** soumis pourra **faire l'objet d'une évaluation.**

Comment rédiger une promptographie ?

- Pour documenter vos interactions avec l'IA, adoptez une méthode de référencement systématique. **Insérez des codes de référence** là où l'IA a contribué à votre travail. La promptographie reprendra ces références en indiquant pour chacune, **entre guillemets, le motif de sollicitation de l'IA, suivi de l'URL** de la conversation concernée. (P1)
- Pour info, le texte précédent ayant été généré par l'IA, à titre illustratif, vous avez un exemple de renvoi avec l'utilisation de « (P1) ». Vous pourrez consulter en fin de charte la promptographie correspondante. Ceci constitue un exemple d'utilisation correcte.

- **Des logos**, pour une utilisation transparente de l'IA

Lors de la production d'un travail écrit (avec ou sans IA) nous vous demanderons **d'utiliser explicitement les logos suivants**, créés par Martine Peters[1] dans le cadre de ses travaux sur l'utilisation transparente de l'IA :

Ces logos permettent de distinguer trois types d'usage :

- ***NIA (Non recours à l'IA)** : Aucune intelligence artificielle n'a été utilisée dans la production du travail.*
- ***AIA (Assisté par l'IA)** : Le travail a bénéficié de l'assistance d'une intelligence artificielle générative, **quelle que soit la nature de cette assistance** (correction de texte, paraphrase, aide à la recherche, traduction, etc.).* Le logo AIA doit être utilisé dès lors qu'une IA générative a été sollicitée, même ponctuellement.
- ***GIA (Généré par l'IA)** : Le contenu a été entièrement généré par une intelligence artificielle*

L'usage du logo GIA est strictement interdit à l'ESEPAC.
Présenter un contenu entièrement généré par l'IA comme son propre travail constitue une violation des règles académiques.

 [1] Chercheuse et professeure en science de l'éducation à l'Université du Québec en Outaouais.

Le logo approprié (AIA ou NIA) doit **obligatoirement** être apposé de manière visible sur votre rendu selon les modalités suivantes :

- **Pour les rendus avec page de garde** : Le logo approprié doit figurer une seule fois sur la page de garde
- **Pour les rendus sans page de garde** (par exemple 4 pages ou autres) : Le logo approprié doit apparaître en en-tête ou en pied de page de la première page du rendu ou à minima de manière visible et explicite.

Conséquences en cas de non respect des consignes :

Affichage :	Aucun logo sur le document 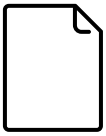			Logo NIA			Logo AIA 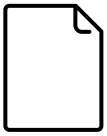		Logo ou non 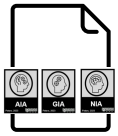
De manière flagrante, la production est :	Sans IA	Avec IA	Avec IA	Sans IA	Avec IA	Avec IA	Avec IA	Avec IA	100% IA
Promto-graphie :	Absente	Présente	Absente	Absente	Absente	Présente	Présente	Absente	Absente ou présente
Impact :	Simple oubli	Simple oubli	Volonté de dissimuler la part de l'IA	Respect des règles	Volonté de dissimuler la part de l'IA	Simple erreur de logo	Respect des règles	Impossible de juger ce qui relève de l'étudiant ou de l'IA	On ne doit pas rencontrer ce cas
Conséquence :	**NIVEAU 1**	**NIVEAU 1**	**NIVEAU 3**	**OK**	**NIVEAU 3**	**NIVEAU 1**	**OK**	**NIVEAU 2**	**NIVEAU 4**

Conséquences selon le niveau concerné :

NIVEAU 1	**Avertissement et rappel de l'usage correct des logos.**
NIVEAU 2	**Avertissement et demande de fournir la promptographie** dans un délai de 72 h max. Si délai > 72 h, on passe au niveau 3 Si récidive : pénalité jusqu'à 5 points.
NIVEAU 3	**Avertissement et oral de vérification** dans un délai de 72 h max. L'étudiant passera une épreuve orale qui aura pour but de vérifier son niveau d'appropriation de son rendu (expliquer la méthodologie de travail, définir des termes ou des concepts techniques, etc.) La note finale est une moyenne entre le rapport et l'oral. Si récidive : pénalité jusqu'à 5 points.
NIVEAU 4	**Travail jugé irrecevable : note de 0 attribuée automatiquement.** Entretien disciplinaire systématique.

USAGE CRITIQUE DE L'IA

Les données utilisées par l'IA ne font l'objet d'**aucun contrôle**. Elles proviennent tant d'éminents experts que d'amateurs et c'est la fréquence d'occurrence qui donnera à l'information son apparente "vérité", non sa réelle véracité. L'IA ne fait pas la différence.
Vous êtes responsable des travaux que vous livrez, aussi, c'est **à vous qu'incombe la vérification** qui manque à l'IA.

CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

En l'absence de certitudes quant à la **confidentialité** des données ou requêtes soumises à l'IA, nous vous mettons en garde sur l'utilisation de l'IA dans le cadre de vos projets / sujets confidentiels.
Les **supports de cours ou de projet** sont la **propriété intellectuelle de leur auteur** (enseignants, entreprises, créateurs, étudiants…). Sans l'accord de sa part, il est **interdit de partager tout ou partie de ses supports dans une IA**.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL LIÉ À L'USAGE DE L'IA

L'IA consomme énormément de **ressources naturelles et d'énergie**. D'après la chercheuse Sasha Luccioni, spécialisée dans l'impact environnemental de l'IA, une IA générative utilise **30 fois plus d'énergie** qu'un moteur de recherche classique *(Sciences et Avenir, 2024)*.

Soyons donc vigilant quant à l'utilisation de l'IA.

Il existe des IA dédiées à des sujets précis qui sont moins énergivores que des IA générales pour effectuer des recherches. Il est de la responsabilité de chacun de choisir les bons outils et de les **utiliser judicieusement**.

BIBLIOGRAPHIE

Peters Martine, 2023. "Acronymes et icône pour une utilisation transparente de l'IA". Consultable via le lien suivant : https://mpeters.uqo.ca/logos-ia-fr-peters-2023/

Sciences et Avenir, 16/09/2024. "IA générative : sa surconsommation énergétique par rapport à une simple requête internet a été chiffrée, et elle est considérable". Consultable via le lien suivant : https://www.sciencesetavenir.fr/high-tech/intelligence-artificielle/ia-generative-sa-surconsommation-energetique-par-rapport-a-une-simple-requete-internet-a-ete-chiffree-et-elle-est-considerable_180779

Université de Liège, 22/12/2023. "Charte ULiège d'utilisation des intelligences artificielles génératives dans les travaux universitaires". Consultable via le lien suivant : https://www.student.uliege.be/cms/c_19230399/fr/faq-student-charte-uliege-d-utilisation-des-intelligences-artificielles-generatives-dans-les-travaux-universitaires

PROMPTOGRAPHIE

(P1) : « Aide à la formulation de la partie "comment rédiger une promptographie" » :
https://claude.ai/share/7d74d49e-42c0-4686-9077-31e8652792c9